Note à l'intention du Chef du Département

Maroc

De nombreux ressortissants et entreprises suisses ont été lésés par des mesures d'expropriations prises au Maroc. En outre, des avoirs suisses ont été bloqués. Le cas le plus grave concerne les "lots de colonisations" nationalisés dans le cadre de la réforme agraire. Nous avons demandé au Gouvernement marocain une indemnisation. Celui-ci a reconnu le principe de l'indemnisation, mais a fait des offres nettement insuffisantes.

Selon les expertises suisses, la valeur des terrains expropriés représente environ 10 Mio. Ce chiffre est contesté par les Marocains qui nous ont offert 1,5 Mio.

A plusieurs reprises, nous avons fait savoir à l'Ambassadeur marocain que le Gouvernement suisse ne pouvait accepter un pareil règlement, mais que nous étions disposés à rechercher un compromis.

Les Marocains se montrant très peu empressés à régler ce contentieux, nous n'avons préparé aucun nouveau projet d'assistance technique au Maroc. Certains Suisses spoliés en Afrique du Nord sont groupés dans une association qui peut lancer à n'importe quel moment une polémique de presse contre le Gouvernement marocain.

Echanges commerciaux

Les importations suisses se sont élevées en 1969 à 13,8 Mio. Frs. (1968 : 10,7 Mio), ce qui représente 0,06 % du total de nos importations; les exportations vers le Maroc atteignirent en 1969 le montant de 20,7 Mio. (1968 : 22,2 Mio), c'est-à-dire 0,11 % du total.



Berne, le 13 février 1970

p.B. 15.21, Maroc Au Chef du Département

Ci-joint une note sur nos relations avec le <u>Maroc</u> en prévision de la visite de M. l'Ambassadeur El Fassi le lundi, 16 février, à 11.30 h.

M. Ruedi du service ouest assistera à l'audience.

Un Gebres